

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00081
Numéro SIREN : 381 681 527
Nom ou dénomination : RESSOURCES CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2022 sous le numéro de dépôt 7066

RESSOURCES CONSULTANTS

Société par actions simplifiée au capital de 517.680 euros
Siège social : 16, rue de Penhoët – 35000 Rennes
381 681 527 RCS Rennes

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1ER AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 1er avril,

La société Espelia, une société par actions simplifiée au capital de 143.502 euros, dont le siège social est situé 80, rue Taitbout – 75009 Paris, immatriculée sous le numéro 534 268 677 RCS Paris, représentée par son président, Monsieur Loïc Mahévas, agissant en qualité d'associé unique de la Société (l' « Associé Unique »),

a signé le présent procès-verbal à l'effet de prendre acte de ses décisions rendues sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Constatation de la démission du Directeur Général de la Société ;
- 2) Nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société ;
- 3) Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des documents nécessaires à son information, à savoir :

- la lettre de démission de Monsieur Yann Le Meur de ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- le texte du projet des décisions à l'ordre du jour,
- les statuts de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission du Directeur Général de la Société)

L'Associé Unique prend acte que, par lettre remise en mains propres contre décharge en date du 31 mars 2022, Monsieur Yann Le Meur a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet au 1er avril 2022.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société)

L'Associé Unique décide, en conséquence de l'adoption de la décision précédente et conformément à l'article 20 (Directeur Général) des statuts de la Société, de nommer en qualité de Directeur Général de la Société :

et

Monsieur Eric Julla

Né le 27 juin 1961 à Condat,

De nationalité française,

Demeurant 15, rue Francisque Sarcey, 31500 TOULOUSE,

à compter du 1^{er} avril 2022, pour une durée indéterminée.

Monsieur Eric JULLA ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Directeur Général mais pourra toutefois prétendre au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Eric JULLA, ès-qualité de Directeur Général, sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social et la représenter à l'égard des tiers, sous réserve des attributions exercées par la collectivité des associés ou l'associé unique.

Monsieur Eric JULLA a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de Directeur Général si elles venaient à lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

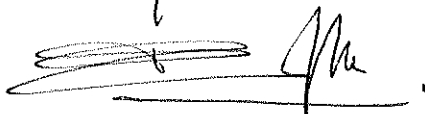
* * * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique, Monsieur Loïc Mahévas et Monsieur Eric JULLA pour acceptation des fonctions de directeur général.



L'Associé Unique
la Société Espelia
elle-même représentée par Monsieur Loïc
Mahévas

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général de la
Société



Monsieur Eric JULLA*

* Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la Société »